

Cour de France.fr / Individus, familles, groupes / Famille royale / Etudes modernes / Le titre de roi de France et de Navarre au XIVe siècle

Jules Viard

Le titre de roi de France et de Navarre au XIVe siècle

Article. Source : Bibliothèque de l'École des chartes

Viard, Jules, "Le titre de roi de France et de Navarre au XIVe siècle", dans Bibliothèque de l'école des chartes, 1900, tome 61, pp. 447-449.

Extrait de l'article

Une erreur que nous avons rencontrée plusieurs fois déjà dans divers travaux d'érudition tels que recueils de textes, inventaires d'archives, etc., nous engage à publier cette note pour mettre en garde les érudits.

Quelques rois au commencement du XIVe siècle portèrent le titre de roi de France et de Navarre [Francorum et Navarre rex]. Quels sont exactement ceux auxquels il appartient ? Si nous consultons le *Manuel de diplomatique* de M. Giry, p. 322, il nous dit : " Seuls en Europe, les souverains de la France ne firent jamais d'addition permanente au titre de roi de France. Les provinces qu'ils réunissaient les unes après les autres à la couronne ne se distinguaient pas du royaume ; le roi qui les incorporait au domaine royal n'acquerrait donc pas de titre nouveau. Il faut faire une seule exception pour le royaume de Navarre apporté à Philippe le Bel par sa femme Jeanne de Navarre et qui resta uni au royaume de France jusqu'à la mort de Charles le Bel (1284- 1328) (...) ". Or cette affirmation est inexacte. Jamais Philippe le Bel n'eut ce titre.

[Lire la suite \(Persée\)](#)